

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 872

27 avril 2010

SOMMAIRE

Accession Fund	41816	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	41846
AEIF LH Sub 01 S.à r.l.	41847	MRM & Partners S.à r.l.	41830
Alsterkrugchaussee Immobilien A.G.	41815	Musik Gemeng Ell	41828
Arminius Commercial 2 S. à r.l.	41832	Naylor S.A.	41850
Arminius Development S. à r.l.	41836	Portugal (Brisa) 2 S.à r.l.	41852
AXA Funds Management S.A.	41836	Praha Invest S.A.	41812
Babcock & Brown Romanina 2 S.à r.l.	41818	Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR	41821
Biochar S.A.	41833	P.R. SA	41837
Bosting Holding S.à r.l.	41843	Purp Holdings Luxembourg 1 S.à r.l.	41850
BP Holdings S.à.r.l.	41850	Ravenal Trust S.A.	41833
C&C Luxembourg Sàrl	41841	SoCasta S.à r.l.	41824
Celistics Finance S. à r.l.	41839	Stationery Products	41852
Chabot Holding S.A.H.	41844	Stratis S.A.	41856
Chez les Bons Amis S.à r.l.	41838	Swiss & Global Multicash Advisory S.A.H.	41844
Cinsault Luxembourg S.à r.l.	41839	TeamSystem Integral Investors	41845
Dynamic First S.A.	41838	Tecnibo Lux S.A.	41824
Energiae Consult S.à.r.l.	41855	Thaic S.A.	41846
Geolica Invest S.A.	41832	Thaic S.A.	41845
Global Business Network	41856	The World Trust Fund	41855
Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.	41826	Travel Retail S.à r.l.	41852
Grand Ocean S.A.	41817	TS Metropolis Holdings S.à r.l.	41831
Hewlett-Packard Luxembourg Develop- ment S.à r.l.	41856	TW Intérieur S.A.	41830
IM Art-online & IM Consulting, Société à responsabilité limitée	41818	Two Blue One Red	41826
Intertrust (Luxembourg) S.A.	41837	Valor Investors S.A.	41837
IPCG Investments S.à r.l.	41855	Vanguard Investments S.A.	41815
Julius Baer Multicash Advisory	41844	Vasabron International S.à r.l.	41847
KBL European Private Bankers S.A.	41844	Victoria Capital Holdings S.A.	41846
Kvarnvik S.A.	41816	Villanucci-Moons S.à r.l.	41810
Le Bistrot Gourmand S.à r.l.	41845	World Helicopters S.A.	41856
		XGo	41813

Villanucci-Moons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 151.929.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société "AFB Services Ltd" ayant son siège social à Kowloon, Hong Kong (Chine), 610, Nathan Road, Flat/Room 813 8/F, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1370262,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné à Hong Kong, le 5 novembre 2009.

duquel pouvoir, une copie certifiée conforme, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer entre elle et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "VILLANUCCI-MOONS S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, vente et la location d'échafaudages, de plates-formes de travail et de tous matériaux de chantier.

La société a également pour objet tous travaux de construction spécialisé.

En général, la Société pourra faire toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par l'associée unique, préqualifiée, la société AFB Services Ltd, avec siège social à Kowloon, Hong Kong (Chine), 610, Nathan Road, Flat/Room 813 8/F, et intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,- €.

Décisions de l'Associée unique

La comparante préqualifiée, telle que représentée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

- *gérants techniques:*

1.- Monsieur Jean-Yves VILLANUCCI, gérant d'entreprise, né à Verviers (Belgique), le 29 mai 1976, demeurant à B-4830 Limbourg (Belgique), 20, Sous Hadrimont.

2.- Monsieur Pierre MOONS, gérant d'entreprise, né à Verviers (Belgique), le 4 janvier 1973, demeurant à B-4802 Verviers (Belgique), 158, avenue du Chêne.

- *gérant administratif:*

la société AFB International Consulting S.à r.l., avec siège social à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.990.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un des deux gérants techniques; dans les rapports avec les administrations publiques, la signature du gérant administratif est suffisante.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lo Presti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2010. Relation: LAC/2010/9659. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 mars 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010040158/113.

(100039783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Praha Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.930.

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"VOUZIERS S.A.", une société ayant son siège social à Mossfon Building, East 54th street, Panama, Republic of Panama, ici représentée par Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique et le propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de "PRAHA INVEST S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 134.930, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 30 janvier 2008 (ci-après la "Société").

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par l'émission de quatre-vingt-quatre mille (84.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux rattachés aux actions existantes (ci-après collectivement les "Nouvelles Actions").

Souscription et paiement

"VOUZIERS S.A.", préqualifiée, représentée par Madame Sarah BRAVETTI, prénommée, a déclaré souscrire aux quatre-vingt-quatre mille (84.000) nouvelles actions.

Toutes les nouvelles actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante-huit mille euros (EUR 168.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3 (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2010. Relation: EAC/2010/2030. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOIÇA.

Référence de publication: 2010040807/49.

(100040728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

XGo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.233.

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Xgo", avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, constituée par acte notarié du 19 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 7 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent HITER, employé privé, demeurant professionnellement à Windhof.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et changement subséquent de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour compte propre ou pour compte de sociétés de son groupe (y compris filiales et sociétés franchisées):

- La consultance et l'exécution de prestations dans le domaine de la comptabilité au sens large, en ce compris la rédaction de bilans comptables et des déclarations légalement obligatoires (TVA, etc.);

- La consultance et l'exécution de prestations en matière de gestion administrative, en ce compris les relations avec les organismes officiels et les organismes bancaires et d'assurances;

- La consultance, le conseil et l'exécution de prestations en matière de gestion des ressources humaines, en ce compris la négociation et la conclusion de contrats, ainsi que toutes prestations liées à la gestion du personnel (calcul de salaires, gestion des horaires, etc.);

- Le conseil pour le management et les affaires en général dans tous les domaines administratif, technique, comptable et commercial, toutes prestations de service sous forme d'études, d'actes techniques, de formation et de conseils;

- D'une manière générale, la réalisation de prestations intellectuelles pour les sociétés du même groupe.

2. Transfert du siège social de la société de Clémency vers L-8399 Windhof, 11, route des 3 Cantons et modification subséquent de l'article 1^{er} alinéa 3 des statuts.

3. Démission de deux administrateurs.

4. Confirmation des pouvoirs d'un administrateur et administrateur délégué.

5. Démission du commissaire aux comptes.

6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la seule résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société, et décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:«

Art. deux. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour compte propre ou pour compte de sociétés de son groupe (y compris filiales et sociétés franchisées):

- La consultance et l'exécution de prestations dans le domaine de la comptabilité au sens large, en ce compris la rédaction de bilans comptables et des déclarations légalement obligatoires (TVA, etc.);
- La consultance et l'exécution de prestations en matière de gestion administrative, en ce compris les relations avec les organismes officiels et les organismes bancaires et d'assurances;
- La consultance, le conseil et l'exécution de prestations en matière de gestion des ressources humaines, en ce compris la négociation et la conclusion de contrats, ainsi que toutes prestations liées à la gestion du personnel (calcul de salaires, gestion des horaires, etc.);
- Le conseil pour le management et les affaires en général dans tous les domaines administratif, technique, comptable et commercial, toutes prestations de service sous forme d'études, d'actes techniques, de formation et de conseils;
- D'une manière générale, la réalisation de prestations intellectuelles pour les sociétés du même groupe."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Clémency vers L-8399 Windhof, 11, Route des 3 Cantons et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. premier. alinéa 3. Le siège social est fixé à Windhof.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission:

- de deux administrateurs actuels de la société à savoir:

* Monsieur Vincent OLIMAR,

* Monsieur Bernard SURLEMONT,

- ainsi que de l'administrateur, président du conseil d'administration et administrateur délégué à savoir Monsieur Xavier GOEBELS.

Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, constatant que la société est composée d'un seul actionnaire, décide, telle que la loi lui permet, que la société sera gérée par un administrateur unique et décide en conséquence de nommer pour une durée de six années, Monsieur Xavier GOEBELS, administrateur de sociétés, né à Arlon le 8 août 1971, demeurant à B-6820 Florenville, 16, Place Albert 1^{er}, en qualité d'administrateur unique et d'administrateur délégué de la société.

Il aura les pouvoirs pour engager la société par sa signature unique.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de SV SERVICES S.à r.l., une société ayant son siège social à Clémency, de sa fonction de commissaire aux comptes.

Cette société avait été nommée à cette fonction en date du 19 décembre 2007.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de six années, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société:

THE CLOVER, une société anonyme, dont le siège social est situé à L-4963 Clémency, 8, Rue Haute (R.C.S. Luxembourg B 149.293).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.TASSIGNY, M.NEZAR, L.HITER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 février 2010. Relation: LAC/2010/5372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010039517/110.

(100039375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Vanguard Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.582.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Vanguard Investments S.A. tenue extraordinairement en date du 18 mars 2010 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Conseil d'administration

Simon Baker

Dawn Shand

Corinne Néré

La société Cardinal Nominees Limited est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited

9, Pelican Drive, Columbus Centre

Road Town (Tortola)

Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010040715/26.

(100040647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Alsterkrugchausee Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.262.

Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 15 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040652/11.

(100040792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Accession Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.752.

—
Extrait rectificatif sur dépôt numéro L100017095.05 du 3 février 2010

Contrairement au contenu du dépôt avec numéro L100017095.05 en date du 3 février 2010, M. Jochen Schnier était nommé administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'au 27 octobre 2015, et non jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040645/15.

(100040875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Kvarnvik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.514.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fourth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg,

"the proxy"

acting as a special proxy of BORGEN FAMILY STIFTUNG, 21, Herrengasse, FL-9490 Vaduz (Lichtenstein);

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "KVARNVIK S.A.", having its head office at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 133.514, has been incorporated by deed enacted on the 25th of October 2007, published in the Memorial C number 2.871 of the 11th of December 2007.

II.- That the corporate share capital is presently set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euros), consisting of 15.500 (fifteen thousand five hundred) fully paid up shares of a par value of EUR 2,- (two Euros) each.

III.- That the mandator, has successively become the owner of all the shares of the Company, and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.

IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the mandator, as liquidator of the Company declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as he assumes personally all its liabilities.

VI.- That the mandator grants full discharge the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VII.- That the Shareholders' Register has been cancelled.

VIII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years at following address:

L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.
Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BORGEN FAMILY STIFTUNG, 21, Herrengasse, FL-9490 Vaduz (Lichtenstein);

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "KVARNVIK S.A.", ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133.514, a été constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2.871 du 11 décembre 2007.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que sa mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que sa mandante en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que le Registre des Actionnaires a été annulé.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante:
L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10246. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010040184/77.

(100039650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Grand Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.980.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 mars 2010 que:

Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg 1, Place du Théâtre.

La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B62985, est révoquée avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

Monsieur Keke ROSBERG, homme d'affaires, né le 06/12/1948 à Solna (Suède), demeurant à MC-98000 Monaco Gildo Pastor Center, est reconduit dans son mandat d'administrateur de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2012.

INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg 1, Place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B147396, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le

02.10.1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1^{er}, est nommée administrateur et administrateur-délégué de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2012.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, est renommé administrateur de la société avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2012.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B 87204, est renommée comme commissaire aux comptes de la société avec mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010041092/31.

(100040810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

IM Art-online & IM Consulting, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 115.380.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 mars 2010, numéro 2010/0402 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 9 mars 2010, relation: CAP/2010/780 de la société à responsabilité limitée "IM Art-online & IM Consulting, Société à responsabilité limitée", avec siège social à L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 115 380, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1211 du 22 juin 2006, ce qui suit:

- les associés ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 4 mars 2010,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: B-3600 Genk, Vekenstraat.

Bascharage, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010040517/25.

(100040195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Babcock & Brown Romanina 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 141.969.

—
In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l, a Luxembourg company having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507,

holder of two hundred fifty (250) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on March 5th, 2010.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Romanina 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.969, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on July 24th, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, Number 2553 on October 18th, 2008. (the Company).

II. That the two hundred and fifty (250) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by two hundred and fifty (250) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, to twenty two thousand five hundred euro (EUR 22,500.00), by the issue of two hundred (200) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50.00) each.

Third resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of three million nine hundred two thousand eight hundred twenty-four point thirty four euro (EUR 3,902,824.34) towards the Company, said Contribution being valued at three million nine hundred two thousand eight hundred twenty-four point thirty four euro (EUR 3,902,824.34) it being understood that an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of three million eight hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-four point thirty four euro (EUR 3,892,824.34) shall be allocated to the share premium account.

Babcock & Brown European Investments S.a r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Babcock & Brown European Investments S.a r.l, of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of Babcock & Brown European Investments S.a r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The capital of the company is fixed at twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) divided into four hundred fifty (450) shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the "Shares". The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Ms Esther Sabokat to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.507

propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 5 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée et validée par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul associé de Babcock & Brown Romanina 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.969, constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven du 24 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2553 du 18 octobre 2008 (la Société).

II. que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000,- EUR (dix mille euros) afin de porter le capital de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune, à 22.500,- EUR (vingt-deux mille cinq cents euros) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport ("Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions neuf cent deux mille huit cent vingt-quatre virgule vingt-quatre euros (3.902.824,24 EUR) envers la Société, l'Apport évalué à trois millions neuf cent deux mille huit cent vingt-quatre virgule vingt-quatre euros (3.902.824,24 EUR), dont 10.000,- EUR (dix mille euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-quatre virgule vingt-quatre euros (3.892.824,24 EUR) seront imputés sur le compte prime d'émission.

Babcock & Brown European Investments S.à r.l agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Babcock & Brown European Investments S.à r.l a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 22.500,- EUR (vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune entièrement libérée."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.300,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M.MAYER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mars 2010. Relation: LAC/2010/10508. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040782/146.

(100040732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.911.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr Julien Courbis, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, acting as the general partner (the "General Partner" or "GP") of "PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said GP in its meeting held by circular resolutions effective as of December 22, 2009,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The Company was incorporated by deed passed before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, on June 16, 2009, published in the Memorial C on July 16, 2009 number 1369;

and has now a subscribed share capital of forty-seven million five hundred and seven thousand two hundred US dollar (US \$ 47,507,200.-) divided into one (1) General Partner Share and four hundred and seventy-five thousand and seventy-one (475,071) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollar (US \$ 100.-) each and each partly paid-up at 5% of their value,

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

" Art. 7. Share capital. ...

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at four hundred million US dollar (US \$ 400,000,000.-) consisting of an aggregate number of three million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,999,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred US dollar (US \$ 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

...".

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the said GP, in its meeting held by circular resolutions effective as of December 22, 2009, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of TWELVE MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND US dollar (US \$ 12,456,000.-) in order to raise it from its present amount of FORTY-SEVEN MILLION FIVE HUNDRED AND SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED US dollar (US \$ 47,507,200.-) to FIFTY-NINE MILLION NINE HUNDRED AND SIXTY-THREE THOUSAND TWO HUNDRED US dollar (US \$ 59,963,200.-) by issuing ONE HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY (124,560) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each.

Thereupon, Mr Julien Courbis, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the GP has accepted the subscription of a total of ONE HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY (124,560) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each, for a total amount of TWELVE MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND US dollar (US \$ 12,456,000.-), and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of SIX HUNDRED AND TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US dollar (US \$ 622,800.-) has been available to the Company on December 22, 2009, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

" Art. 7. Share Capital. ...

(d) The Company has a subscribed share capital of fifty-nine million nine hundred and sixty-three thousand two hundred US dollar (US \$ 59,963,200.-) divided into one (1) General Partner Share and five hundred and ninety-nine thousand six hundred and thirty-one (599,631) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollar (US \$ 100.-) each.

...".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois de janvier.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Maître Julien Courbis, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité (l'"Associé Commandité") de "PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR", Société en Commandite par Actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (la "Société"),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de ladite Société par résolution circulaire prenant effet à compter du 22 décembre 2009,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1369 en date du 16 juillet 2009;

et qu'elle a actuellement un capital social souscrit de quarante-sept millions cinq cent sept mille deux cents dollars US (US \$ 47.507.200,-), divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et quatre cent soixante-quinze mille soixante et onze (475.071) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100,-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les "Statuts") prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

" Art. 7. Capital Social. ...

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à quatre cent millions de dollars US (US \$ 400.000.000,-), constitué d'un nombre total de trois millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité dans la limite du capital autorisé.

..."

3. En vertu des dispositions de l'Article 7 (f) des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société a décidé, par résolution circulaire prenant effet au 22 décembre 2009, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de DOUZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE dollars US (US \$ 12.456.000,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de QUARANTE-SEPT MILLIONS CINQ CENT SEPT MILLE DEUX CENTS dollars US (US \$ 47.507.200,-) à CINQUANTE-NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-TROIS MILLE DEUX CENTS dollars US (US \$ 59.963.200,-) par l'émission de CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE (124.560) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US \$ 100,-) chacune.

Alors, Maître Julien Courbis prénommé, sur base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription d'un nombre total de CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE (124.560) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US \$ 100,-) chacune, pour un montant total de DOUZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE dollars US (US \$ 12.456.000,-), et déclare que ces Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire,

de sorte que la somme totale de SIX CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS dollars US (US \$ 622.800,-) s'est trouvé à la disposition de la Société au 22 décembre 2009, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Capital Social. ...

(d) La Société a un capital social souscrit de cinquante-neuf millions neuf cent soixante-trois mille deux cents dollars US (US \$ 59.963.200,-), divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-et-une (599.631) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100,-) chacune.

..."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 5.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. COURBIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5617. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010040190/145.

(100039737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Tecnibo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 54, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 74.619.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mai 2009

1. L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes Auditserv S.à.r.l..

2. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le nr B 131.410, demeurant 14, rue Louis Pasteur, L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2015 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

STEINFORT, le 20 mai 2009.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040709/17.

(100040691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

SoCasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 1, Montée de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 151.961.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jacinto João VARELA FESTAS DOS SANTOS, gérant de société, demeurant à L-5481 Wormeldange, 79 route du Vin.

2. Madame Nazaré da Conceicao GODINHO DE OLIVEIRA, gérante de société, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54 rue de Reckenthal.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "SoCasta S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Wasserbillig.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de gros et détail de boissons alcooliques et non alcooliques, d'articles pour fumeurs, de confiserie, de conserves alimentaires, de bimbéloterie, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Jacinto João VARELA FESTAS DOS SANTOS, préqualifié,	40 parts
2.- Madame Nazaré da Conceicao GODINHO DE OLIVEIRA, préqualifiée,	60 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacinto João VARELA FESTAS DOS SANTOS, prèdit.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Nazaré da Conceicao GODINHO DE OLIVEIRA, prèdite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-6638 Wasserbillig, 1 Montée de la Moselle.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Varela Festas Dos Santos; Godinho de Oliveira, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2010. Relation: EAC/ 2010/2857. Reçu: soixante-quinze euros, 75.- €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040844/83.

(100040658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Two Blue One Red, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 124.603.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant technique de Two Blue, One Red s.à.r.l avec effet immédiat.
Luxembourg, March 15 2010. Xavier Colard.

Référence de publication: 2010040601/9.

(100039914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.175.

Im Jahre zweitausendneun, den ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Golding Capital Partners GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Möhlstrasse 7, D-81675 München,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt in München am 23. November 2009, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleinige Gesellschafterin (die "alleinige Gesellschafterin") der Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. (nachfolgend die "Gesellschaft"), einer société à responsabilité limitée mit Sitz in 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 129.175, gegründet am 15. Juni 2007 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1610 vom 1. August 2007 veröffentlicht ist.

Hiernach fasst die das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft (Gesellschaftszweck) wie folgt zu ändern:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist es, als Registerstelle im Sinne von Artikel 25 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner jeweils gültigen Fassung (das "Gesetz von 1993"), als Verwaltungsstelle des Finanzsektors im Sinne von Artikel 29-2 des Gesetzes von 1993 sowie als Domizilstelle im Sinne von Artikel 29 des Gesetzes von 1993 und als Kundenkommunikationsstelle im Sinne von Artikel 29-1 des Gesetzes von 1993 zu fungieren. In dieser Funktion wird die Gesellschaft Zeichnungs-, Umtausch- und Rücknahmeanträge für Anteile oder Aktien an Organismen für gemeinsame Anlagen bearbeiten, als Zentralverwaltungsstelle für Organismen für gemeinsame Anlagen tätig werden und grundsätzlich jegliche administrative Aufgaben für Unternehmen, Gesellschaften, Stiftungen und Organisationen übernehmen, sowie insbesondere Dienstleistungen hinsichtlich Verwaltung, Management, Domizilierung, Buchhaltung und das Führen von Aufzeichnungen erbringen, sowie jegliche Tätigkeit im Hinblick auf die Vertretung, Recherche und Beratung im Zusammenhang mit den vorgenannten Dienstleistungen erbringen. Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen und Vermögensanlagen aller Art von Unternehmen oder Gesellschaften in Luxemburg oder im Ausland verbunden sind, einschließlich der Gründung von Tochtergesellschaften und Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Beratungsdienstleistungen zugunsten von Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen erbringen, welche u.a. Dienstleistungen hinsichtlich der Vermögens- und Anlageberatung, Vermögensstrukturberatung, Vermögensplanung und Überwachung der Vermögensentwicklung, sowie Wirtschafts- und Kapitalmarktforschung im Zusammenhang mit den vorbenannten Organismen für gemeinsame Anlagen einschließen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur sowie im Hinblick auf Immobilien betreiben, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen, einschließlich dem Auftreten als Bürge oder der Stellung von Sicherheiten jeglicher Form."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000) auf einen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) durch die Ausgabe von eintausendfünfzig (1.050) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100) zu erhöhen.

Die neuen Gesellschaftsanteile werden von Golding Capital Partners GmbH, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt gezeichnet.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile sind von Golding Capital Partners GmbH durch eine Bareinlage in Höhe von einhundertfünftausend Euro (EUR 105.000) bezahlt worden, und diese Bareinlage steht zum jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung, wie es dem unterzeichnenden Notar bewiesen wurde.

Die gesamte Bareinlage wird dem Gesellschaftsvermögen zugeführt.

Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt des Weiteren Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft (Gesellschaftskapital) wie folgt zu ändern:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) aufgeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile mit einem Wert von je einhundert Euro (EUR 100).

Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen."

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 11 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft (Geschäftsführung) wie folgt zu ändern:

" **Art. 11.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft besteht aus zwei oder mehreren Geschäftsführern, die gemeinsam den Geschäftsführerrat bilden. Der/die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein."

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt einen neuen Artikel 23 in die Satzung der Gesellschaft (Wirtschaftsprüfer) mit dem folgenden Wortlaut einzufügen:

" **Art. 23.** Die Rechnungsdaten im Jahresabschluss der Gesellschaft werden durch einen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise agréé) geprüft, welcher von dem Geschäftsführerrat ernannt und von der Gesellschaft bezahlt wird.

Der Wirtschaftsprüfer erfüllt sämtliche Pflichten im Sinne der anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen."

Demzufolge, beschließt die alleinige Gesellschafterin alle nachfolgenden Artikel neu zu nummerieren.

Darüber hinaus beschließt die alleinige Gesellschafterin die PricewaterhouseCoopers S.à r.l. mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Januar 2010 auf unbestimmte Zeit zum Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise agréé) zu bestellen.

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 25 (ehemals Artikel 24) der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

" **Art. 25.** Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung, sowie durch das Gesetz vom 05. April 1993 über den Finanzsektor, in seiner jeweils gültigen Fassung, geregelt."

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Siebter Beschluss

Der Geschäftsführer François Georges, wohnhaft in 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxemburg, hat zum 31. Dezember 2009 sein Amt niedergelegt.

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, Herrn Edouard Georges, geboren am 10. Februar 1968 in Luxemburg und wohnhaft in 128, Val Ste-Croix, L-1270 Luxemburg, mit Wirkung zum 1. Januar 2010 auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer zu bestellen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.400,- geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. SCHMIDT-TROJE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53353. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010039550/104.

(100039001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Musik Gemeng Ell, Association sans but lucratif.

Siège social: Ell,

R.C.S. Luxembourg F 8.287.

— STATUTS

Entre les soussignés:

Et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif (ci-après loi du 21 avril 1928).

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "Musik Gemeng Ell, Association sans but lucratif". Son siège est fixé à Ell et sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.

Art. 3. L'association se compose des musiciens, membres du conseil d'administration, porte-drapeau, archivistes et toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 4. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 5. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire.
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée.
- c) par exclusion: elle peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 8. L'Assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider échéant de la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les

intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et /ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et /ou les présents statuts.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de: cinq membres majeurs au moins et de sept membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de deux ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Plus de la moitié du conseil d'administration doit être composée de musiciens.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige mais au moins une fois par semestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion courante des affaires de l'association. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix. L'élection d'un nouveau chef de musique, ainsi que le licenciement se fait par tous les membres de la société lors d'une réunion où 2/3 des membres doivent être présents.

Art. 18. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un membre est suffisante.

Art. 19. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'orchestre, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du compte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixé au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de membre donateur. De même peut-il conférer le titre de membre honoraire à un membre actif à vie après 30 ans de service dans la société ou à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 24. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Assemblée générale extraordinaire

Et après avoir adopté les présents statuts, les membres se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris unanimement les décisions suivantes:

1. Le siège social de l'Association est fixé à Ell, 28, Haaptstrooss, L-8530.
2. Par dérogations aux statuts, le premier exercice social commence à la date de la constitution de l'Association et se termine le 31 décembre 2010.
3. Sont nommés membres du Conseil d'Administration:
 - 1) Rasque Henri, employé privé, demeurant à 6, Hatzebierg, L-8528 Colpach-Haut.
 - 2) Clesen Romain, employé privé, demeurant à 20, Mayrischstrooss, L-8528 Colpach-Haut

- 3) Roder Robert, retraité, demeurant à 16, Haaptstrooss, L-8530 Ell.
 4) Coljon-Thein Renée, fonctionnaire comm., demeurant à 15, Haaptstrooss, L-8530 Ell.
 5) Hilbert-Kraus Marianne enseignante demeurant à 15, Kirchestrooss, L-8526 Colpach-Bas
 6) Schuh Alain, agriculteur, demeurant à 13, Nojenerstrooss, L-8531, Ell.
 7) Klein Alain, étudiant, demeurant à 7, Héiltzerstrooss, L-8557 Petit-Nobressart.
 Fait à Ell, le 26 février 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010041008/103.

(100040882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

TW Intérieur S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 75.333.

—
*Extrait de résolution de l'Assemblée
 Générale Extraordinaire du 26 février 2010*

Les actionnaires de la société TW INTERIEUR S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de révoquer:

- Monsieur Ulf KRÄMER, architecte, demeurant à D-66117 Saarbrücken, Dellengartenstrasse, 46,
de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010040712/18.

(100040361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

MRM & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.071.

—
*Assemblée Générale Extraordinaire du 19/03/2010
 Extrait pour publication*

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 19 mars 2010, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

En vertu d'un contrat de cession de parts sous seing privé daté du 19 mars 2010, Michel Jasmain SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.204, sise à 233, route de Longwy (L-4831) Rodange, a cédé 90 (quatre-vingt dix) parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société MRM & Partners S.à r.l. à la société Matcorporation SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.708, sise à 233, route de Longwy à L-4831 Rodange.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la société et, pour autant que de besoin, acceptée par la gérante technique de la société Mademoiselle Marga Mengato, née le 30 juillet 1982 à Esch/Alzette, et le gérant administratif, Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch/Alzette, les deux domiciliés professionnellement à Luxembourg (L-1941), 261, route de Longwy, en application de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, les parts sociales dans la société sont désormais détenues comme suit:

- Matcorporation SA, préqualifiée,	90 parts
- Marga Mengato, préqualifiée,	10 parts
Total: cent parts	100 parts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à ... heures.

Frais

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé et donné mandat à MRM & Partners S.à.r.l. pour s'occuper des formalités d'enregistrement et de publication.

Signatures des Associés:

Matcorporation SA, (90 parts sociales) / Marga Mengato (10 parts sociales)

Représentée par Monsieur Mathieu Ferretti / Représentée par Madame Martine Bredemus

Signatures du bureau:

Signature / Signature / Signature

La Présidente / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2010040643/36.

(100040879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

TS Metropolis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.052.

Le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

CERTIFIE ET ATTESTE CE QUI SUIT:

Suivant un projet de fusion acte le 7 octobre 2009, par-devant moi Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, et qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2272 du 20 novembre 2009, TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 125.052 (la "Société") a absorbé, par voie de fusion,

- TS Metropolis I S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.135,

- TS Metropolis II S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.607,

- TS Metropolis III S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.604,

- TS Metropolis IV S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.603,

- TS Metropolis V S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.599,

- TS Metropolis VI S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.582,

- TS Metropolis VII S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.581,

- TS Metropolis VIII S.à r.l., ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.580, ("les Sociétés Absorbées").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 30 septembre 2009.

La Fusion est maintenant accomplie, et a les conséquences suivantes à compter la date indiquée ci-dessus:

- Le transfert universel, aussi bien entre les Sociétés Absorbées et la Société qu'envers les tiers de tous les actifs et passifs des filiales de la Société.

- Les Sociétés Absorbées cessent d'exister.

- Les parts sociales des Sociétés Absorbées sont annulées.

- Toutes les autres conséquences, comme listées dans le projet de fusion.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9343. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Luxembourg, le 16 février 2010

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010040200/52.

(100039690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Geolica Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.975.

L'an deux mille dix, le dix mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, porteur d'une expédition du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société GEOLICA INVEST S.r.l., ayant son siège social à I-20121 Milano (Italie), Via F.lli Gabba, 9, tenue par acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2009, acte enregistré à Luxembourg A.C. en date du 16 décembre 2009, LAC/2009/54508 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 342 du 16 février 2010.

Lequel comparant, en vertu des dispositions de la sixième résolution de la dite assemblée selon laquelle "Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition du présent acte à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription en Italie", a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme "GEOLICA INVEST S.A." alors ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121 975, a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 21 novembre 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 40 du 24 janvier 2007. Que le siège social et statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la dite société a été transféré en Italie à I-20121 Milano, Via F.lli Gabba n. 9, adoptant ainsi la nationalité italienne et en changeant également la dénomination sociale en "GEOLICA INVEST S.r.l." par décisions de l'assemblée générale extraordinaire, tenue par acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 342 du 16 février 2010.

II. Que la société "GEOLICA INVEST S.r.l." prénommée, a été inscrite au Registre delle Imprese de Milano (Italie) en date du 25 février 2010, sous le numéro 06919210960; la preuve en a été fournie au notaire soussigné par la présentation d'un extrait, lequel restera annexé au présent acte.

III. Que la condition résolutoire reprise dans la septième résolution de la dite assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2009 ne s'est donc pas réalisée.

IV. Que par conséquent la procédure de transfert du siège social est définitivement achevée et que la société sera donc radiée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11065. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010041365/41.

(100041697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Arminius Commercial 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.657.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé de la société tenue en date du 16 mars 2010:

1. Keimpe Reitsma, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée illimitée.

2. Arminius Luxembourg S.A., associé, a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. Deloitte & Touch S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 7 octobre 2009.

4. Grant Thornton Lux Audit S.A., RCS B 43298, avec adresse professionnelle au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, a été nommé commissaire avec effet au 7 octobre 2009, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040655/21.

(100040617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Ravenal Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.240.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RAVENAL TRUST S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 16 mars 2010 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant, aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

COASTVILLE INC.

Le liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2010041012/22.

(100040725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Biochar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.006.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "BIOS S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 10 mars 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "BIOCHAR S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre millions quatre-vingt-quinze mille euros (4.095.000,- EUR), divisé en trente-cinq mille (35.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin à 16 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les trente-cinq mille (35.000) actions sont souscrites par la société "BIOS S.A.", prénommée.

Toutes les trente-cinq mille (35.000) actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par:

- 1) l'apport à la Société de dix mille (10.000) actions de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois "IMMOFIN S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- 2) l'apport à la Société de trente-six mille neuf cent huit (36.908) actions de la société anonyme de droit belge "COMPAGNIE FINANCIERE DE NEUF COUR S.A.", ayant son siège social au 26, rue Churchill, B-4624 Fléron (Romsée);
- 3) l'apport à la Société de quatre mille sept cent quarante-neuf (4.749) actions de la société anonyme de droit belge "IMMOBILIERE DU PERY S.A.", ayant son siège social au 266, rue Mathieu de Lexhy, B-4460 Grâce-Hollogne;
- 4) des versements en numéraire, de sorte que la somme de HUIT CENT MILLE EUROS (800'000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Les apports en nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 mars 2010, par "HRT Révision S.A", réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports en nature de EUR 3.295.000, déterminée sur base des méthodes définies ci-dessus, ne correspond pas au moins à 28.162 actions sans désignation de valeur nominale (pair comptable: EUR 117) de BIOCHAR S.A. à émettre en contrepartie, les 6.838 actions restantes étant à libérer en espèces pour un montant de EUR 800.000."

La preuve de la propriété des actions apportées et le transfert des mêmes actions au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné.

Le souscripteur garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Monsieur Pierre GALAND, Ingénieur, né à Grâce-Berleur (Belgique) le 1^{er} mai 1932, demeurant au 247, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- 2) Madame Josette BLAKE, administrateur de société, née à Harfleur (France) le 06 janvier 1944, demeurant au 19, rue d'Imbringen, L-6162 Bourglinster,
- 3) Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né à Anvers (Belgique) le 28 février 1954, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Monsieur Pierre GALAND, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, né à Marrakech (Maroc), le 10 septembre 1952, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2010. Relation: EAC/2010/3151. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010041321/150.

(100041649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Suite au conseil d'administration d'AXA FUNDS MANAGEMENT S.A. tenu le 15 mars 2010, est coopté administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010:

Monsieur Michael Reinhard

Altvaterweg 5

61118 Bad Vilbel

Allemagne

En remplacement de Monsieur Jean-Benoit Naudin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Mars 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2010040850/19.

(100040566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Arminius Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.981.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé de la société tenue en date du 16 mars 2010:

1. Keimpe Reitsma, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée illimitée.

2. Arminius Luxembourg S.A., associé, a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. Grant Thornton Lux Audit S.A., RCS B 43298, avec adresse professionnelle au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, a été nommé commissaire avec effet au 7 octobre 2009, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040656/20.

(100040611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Valor Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.238.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale
extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} mars 2010:*

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur poste d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, de:
 - Monsieur Steve VAN DEN BROEK.
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2015:
 - Monsieur Romain LEROY, employé privé, né le 23 juin 1981 à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALOR INVESTORS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040714/18.

(100040838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.524.

—
La liste des signatures autorisées au 24 février 2010 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010040661/12.

(100040496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

P.R. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 109.056.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le douze février.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Richard BERNI, retraité, demeurant à F-55000 Bar-le-Duc, Les Liais, Val d'Omain.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "P.R. S.A.", avec siège social à L-3391 Peppange, 1 rue de l'Eglise, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1238 en date du 19 novembre 2005.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par mille actions (1000), de trente et un euros (31,- €) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire le livre des actionnaires de la société en sa possession pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à 1, rue de l'Eglise à L-3391 PEPPANGE.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Berni; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2010. Relation: EAC/ 2010/ 1898. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010041348/42.

(100041693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Chez les Bons Amis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 29, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 146.157.

En date du 5 mars 2010 a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Antonio VALENTE DA SILVA, né le 02 janvier 1967 à Salreu (Portugal) demeurant 8, Cité Morisacker L-7553 Colmar-Berg a cédé les 24 (vingt-quatre) parts sociales qu'il détenait à Monsieur Georges FERREIRA, né à Ettelbrück, le 2 novembre 1974, demeurant à 22, Rue Philippe Manternach L-9068 Ettelbrück.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société CHEZ LES BONS AMIS S. à r.l. est la suivante:

Monsieur Georges FERREIRA, détient les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040663/16.

(100040486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Dynamic First S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.000.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'administrateur de la société, Monsieur Giorgio Castiello, réside dorénavant à l'adresse suivante:

- Bd. Dacia 5, ap. 256 à MD-2060 Chisinau (Moldavie)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010040664/15.

(100040479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Celistics Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cinsault Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.994.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CELSE S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 145 874,

here represented by Mr Kemal Akyel, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal by virtue of a power of attorney, given under private seal on February 23, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CELSE S. à r.l., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of CINSALT LUXEMBOURG S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L - 2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number B 144 994 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of- the undersigned notary on February 6, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 627 dated March 23, 2009; and

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twelve euros fifty cents (€ 12.50) each.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into "Celistics Finance S. à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Celistics Finance S. à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder decides appoint as new managers of the Company for an undetermined period:

- Alejandro CRASNY, private employee, born on October 8, 1977 in Madrid and residing professionally at 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Spain; and

- Leon Fernando FIKSMAN, private employee, born on January 16, 1964 in Buenos Aires and residing professionally at 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Spain.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to create two classes of managers A and B and to subsequently amend first paragraph of the article 14 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 14. First paragraph.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In case of plurality of managers, the managers will be divided into two classes of managers A and B. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time."

Fifth resolution

The Sole Shareholder subsequently decides to change the power of representation of the Company toward third parties, which will be bound if there is more than one manager by the joint signature of one A manager and one B manager.

The Sole Shareholder subsequently decides to modify article 14 last paragraph of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 14. last paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If there is more than one manager, by the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and one B manager."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides that Mr Alejandro CRASNY, prenamed and Mr Leon Fernando FIKSMAN, prenamed are designated for an unlimited period as A managers.

Mr Matthijs BOGERS and Mr Julien FRANCOIS are designated for an unlimited period as B Managers.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CELSE S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 145 874,

ici représentée par Mr Keman Akyel, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que CELSE S. à r.l., précitée est le seul actuel associé (l'"Associé Unique") de CINSULT LUXEMBOURG S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 144 994 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 du 23 mars 2009; et

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en "Celistics Finance S. à r.l."

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Celistics Finance S. à r.l."

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer deux nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Alejandro CRASNY, employé privé, né le 8 octobre 1977 à Madrid et demeurant professionnellement au 17, Jose Silva Street, 1^{er} Etage, 28043, Madrid, Espagne; et

- M. Leon Fernando FIKSMAN, employé privé, né le 16 janvier 1964 à Buenos Aires et demeurant professionnellement au 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Espagne.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants A et B et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Premier paragraphe.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, les gérants sont répartis en deux catégories de gérants A et B. Ils sont, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables."

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide en conséquence de changer le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers, qui sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Dernier paragraphe.** La société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B."

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide que M. Alejandro CRASNY, précité et M. Léon Fernando FIKSMAN précité sont désignés pour une période indéterminée en qualité de gérant de catégorie A.

M. Matthijs BOGERS et M. Julien FRANÇOIS sont désignés pour une période indéterminée en qualité de gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Keman Akyel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC/2010/9073. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010041353/131.

(100041167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

C&C Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.936.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CANTRELL & COCHRANE LIMITED, an Irish company incorporated and organized under the laws of the Republic of Ireland, registered with the trade and company register of Ireland under the number 144987, with registered office at The Grange, Stillorgan Road, Co. Dublin, Ireland,

Represented by Emmanuel REVEILLAUD, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

CANTRELL & COCHRANE LIMITED (hereinafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole member of C&C Luxembourg Sàrl, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 147.936 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on

August 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1883 of September 29, 2009, and whose articles of incorporation have been amended by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2415 of December 11, 2009.

Agenda

- 1.- Amendment of the accounting year of the Company;
- 2.- Amendment of the article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the term of the accounting year;
- 3.- Any other business.

The Sole Unitholder took the following resolution:

Sole resolution:

The Sole Unitholder resolves to change the term of the accounting year of the Company in order that it shall begin on the first day of March of each year and ends on the last day of February of the following year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation of the Company and end on the twenty-eighth day of February two thousand and ten.

In consequence the Sole Unitholder resolves to amend the article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the term of the accounting year as follows:

" **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of March of each year and shall terminate on the last day of February of the following year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the twenty-eighth day of February of the year two thousand and ten."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le dix-huit février,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

CANTRELL & COCHRANE LIMITED, une société irlandaise constituée et organisée selon les lois de la République d'Irlande, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Irlande sous le numéro 144987, ayant son siège social à The Grange, Stillorgan Road, Co. Dublin, Irlande,

Représentée par Emmanuel REVEILLAUD, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante dûment représentée ainsi que par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

La comparante déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

CANTRELL & COCHRANE LIMITED (ci-après désigné l' "Associé Unique") est l'unique associé de C&C Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.936 (ci-après désignée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1883 du 29 septembre 2009, et dont les statuts ont été coordonnés par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 18 septembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2415 du 11 décembre 2009.

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'année sociale de la Société;

2.- Modification de l'article 16 des statuts de la Société pour refléter la modification de la durée de l'année sociale;

3.- Divers.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique décide de modifier la durée de l'année sociale de la Société, afin que celui-ci commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante, sauf en ce qui concerne la première année sociale qui commencera à la date de la création de la Société et se terminera au vingt-huit février deux mille dix.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour refléter la modification de la durée de l'année sociale comme suit:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier mars de chaque année pour se terminer le dernier jour de février de l'année suivante, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui débutera à la date de la création de la Société et se terminera le vingt-huit février deux mille dix."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance fût clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, Fait et Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. REVEILLAUD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 février 2010. Relation: LAC/2010/7703. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010041294/105.

(100041135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Bosting Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.449.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Bosting Holding S.à r.l. tenues en date du 18 mars 2010 que l'actionnaire unique sont pris la décision suivante

1. Election du nouveau Gérant B à compter du 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, et ayant pour adresse 20, Old Bailey, EC4M 7LN London, au Royaume Uni.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 1^{er} mars 2010:

Monsieur Richard James Booth, né le 22 septembre 1980 à Blackburn, Royaume Uni, et ayant pour adresse 30, Highbury Hill, N5 1AL London, au Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010040667/20.

(100040401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2010

L'Assemblée note que le mandat d'administrateur de Monsieur Edmond Muller, adresse privée: 8, rue du Moulin à L-8380 Kleinbettingen, vient à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2010 et elle décide de renouveler son mandat d'administrateur pour un nouveau terme de 1 an.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

M.-P. GILLEN / J.-P. LOOS

Secrétaire Général / Administrateur

Référence de publication: 2010040665/15.

(100040474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Chabot Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 37.506.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société CHABOT HOLDING S.A. (en liquidation), en date du 31 décembre 2009, que

1. la liquidation de la société a été clôturée

2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Jean-Paul FRANK

Liquidateur

Référence de publication: 2010041065/19.

(100040968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Swiss & Global Multicash Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Julius Baer Multicash Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.420.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 15.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010040698/15.

(100040956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.776.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

—
Extrait de l'assemblée générale de la Société du 18 mars 2010

En date du 18 mars 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:
de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

TeamSystem Integral Investors

Signatures

Référence de publication: 2010040707/16.

(100040290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Le Bistrot Gourmand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.842.

—
RECTIFICATIF

Assemblée générale du 24 novembre 2008, n° 930 enregistré à Esch/Alzette, le 28 novembre 2008, relation EAC/2008/14606, publié au Mémorial C n° 3031 du 29 décembre 2008, (Réf. 2008155679/207/34) déposé au RCS le 15/12/08 L080184260, concernant la société à responsabilité limitée "LE BISTROT GOURMAND S.à r.l."

Le notaire soussigné déclare que dans l'acte ci-dessus énoncé, s'est glissée une erreur matérielle concernant l'augmentation de capital de 35.000,- €

Dans ledit acte il a été mentionné que l'augmentation porte sur le montant de 35.000,- € pour le porter de son montant actuel de 30.000,- à 75.000,- € au lieu de 65.000,- €.

En conséquence il y a lieu de lire:

Art. 6. alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à soixante-cinq mille euros (€ 65.000,-) divisé par deux cent cinquante parts sociales d'une valeur nominale de deux cent soixante euros (€ 260,-) chacune, souscrit par l'associé unique, Monsieur Nicolas DONATI, gérant de société, né à Mont-Saint-Martin (F), le 24 août 1973, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 9 mars 2010. Relation: EAC/2010/2761. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. SANTONI.

Pétange, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010041710/23.

(100041422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Thaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.237.

—
*Extrait du procès-verbal
du Conseil d'Administration du 9 mars 2010*

Résolution unique: Nomination de la Présidente du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit à l'unanimité des voix au poste de Présidente du Conseil d'Administration Madame Brigitte BOUQUOT demeurant à F-92526 NEUILLY-SUR-SEINE, 45, rue de Villiers.

Référence de publication: 2010040711/12.

(100040693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Thaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.237.

—
*Extrait du procès-verbal
du Conseil d'Administration du 26 janvier 2010*

Première résolution: Démission du Président

Le Conseil prend acte de la démission de son Président, Monsieur Xavier BIRBES, demeurant à F-92526 NEUILLY-SUR-SEINE, 45, rue de Villiers.

Deuxième résolution: Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter Madame Brigitte BOUQUOT, demeurant à F-92526 NEUILLY-SUR-SEINE, 45, rue de Villiers, en tant qu'administrateur de la société à effet du 8 mars 2010.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Référence de publication: 2010040710/16.

(100040693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Victoria Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.138.

—
Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 28 février 2010 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- de révoquer Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2010;

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Peter Diehl
Gérant

Référence de publication: 2010040717/14.

(100040341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 461.125,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.962.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 1^{er} mars 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, date du 1^{er} mars 2010, la société Lion/Katsu Investments S.à r.l. avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, RCS Luxembourg B 104.962 a transféré 177 de ses propres parts sociales de classe E avec une valeur de 25 livres sterling chacune, à Monsieur Ian Neill, résident à 22, Boxgrove Avenue, GB-GU1 1XG Guildford, Royaume-Uni.

Dorénavant Monsieur Ian Neill possède

- 173 parts sociales de classe C
- 519 parts sociales de classe C1
- 179 parts sociales de classe E

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010040718/21.

(100040336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Vasabron International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 92.729.

Changement d'adresse de Monsieur Jarl FURNANDER (Associé)

13, Archenwald, A-6114 Weer, Austria

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010040716/12.

(100040917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.918.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of March.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129159,

holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated March 5th, 2010.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129918, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on 19th June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1859 of 1st September 2007, (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred euro (EUR 500.00) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.00) represented by six hundred (600) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.00), by the issue of twenty hundred (20) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

Third resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting an unquestionable, liquid and enforceable claim

of a total amount of one million three hundred ninety-three thousand three hundred and thirty-seven euro and forty-one cents (EUR 1,393,337.41) towards the Company, it being understood that an amount of EUR 500 (five hundred euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of one million three hundred ninety-two thousand eight hundred and thirty-seven euro and forty-one cents (EUR 1,392,837.41) shall be allocated to the share premium account.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Forth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred Euro) represented by 620 (six hundred and twenty) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Mrs. Pascale Haine to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129159,

propriétaire de 600 (six cents) parts sociales de la Société

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 5 mars 2010;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129918, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1859 du 1^{er} septembre 2007, (la Société).

II. Que les 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de EUR 500 (cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15.500 (quinze mille cinq cents euros) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport ("Apport") en nature consistant en de d'un créances liquide et exigible d'un montant total d'un million trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-sept virgule quarante-et-un euro (EUR 1.393.337,41) envers la Société, dont EUR 500.- (cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde d'un million trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent trente-sept virgule quarante-et-un euro (EUR 1.392.837,41) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.500 (quinze mille cinq cents euros) représenté par 620 (six cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mrs Pascale Haine de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 2.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.MAYER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mars 2010. Relation: LAC/2010/10510. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040819/141.

(100040834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

BP Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.460.

—
Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010040719/13.

(100040951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Purp Holdings Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.375,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 95.262.

—
Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet L. Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Michael Ristaino, né le 8 octobre 1961 dans le Massachusetts, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040720/16.

(100040915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Naylor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 107.016.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty fourth day of February,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of acting as a special proxy of Midmar Trading Ltd, organisation number HE 138038, incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Kapodistria Street, 82, CY 3032 Limassol, Cyprus

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Naylor S.A.", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 107.016, has been incorporated by deed enacted on the 16th of March 2005, published in the Mémorial C number 761 of the 29 July 2005.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Naylor S.A." amounts currently to thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Naylor S.A."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mlle Fiona Finnegan demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Midmar Trading Ltd, enregistrée sous le numéro HE 138038, incorporée sous la législation du Chypre, avec le siège social au 29 Theklas Lyssioti, PC 3030 Limassol, Chypre.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Naylor S.A.", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.016, a été constituée suivant acte reçu le 16 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 761 du 29 juillet 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Naylor S.A." prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représentés par mille Euros (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Naylor S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8583. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010041349/79.

(100041783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.853.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Michael Ristaino, né le 8 octobre 1961 dans le Massachusetts, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040721/16.

(100040911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Stationery Products, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.104.

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant de catégorie A.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Michael Ristaino, né le 8 octobre 1961 dans le Massachusetts, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040722/17.

(100040907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 133.057.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of March.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129918,

holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated March 5th, 2010.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133057, incorporated pursuant to a deed of Paul Decker,

notary then residing in Luxembourg, on 15th October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2740 of 28th November 2007(the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred euro (EUR 500.00) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.00) represented by six hundred (600) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.00), by the issue of twenty hundred (20) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

Third resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting an unquestionable, liquid and enforceable claim of a total amount of four million two hundred eighteen thousand eight hundred and eighty-nine euro and ninety-one cents (4,218,889.91€) towards the Company, it being understood that an amount of EUR 500 (five hundred euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of four million two hundred eighteen thousand three hundred and eighty-nine euro and ninety-one cents (EUR 4,218,389.91) shall be allocated to the share premium account.

AEIF LH Sub 01 S.a r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF LH Sub 01 S.a r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF LH Sub 01 S.a r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred Euro) represented by 620 (six hundred and twenty) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Mrs. Pascale Haine to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129918,

propriétaire de 600 (six cents) parts sociales de la Société

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 5 mars 2010;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133057, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2740 du 28 Novembre 2007 (la Société).

II. Que les 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de EUR 500 (cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15.500 (quinze mille cinq cents euros) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport ("Apport") en nature consistant en de d'un créances liquide et exigible d'un montant total de quatre millions deux cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-onze euros (EUR 4.218.889,91) envers la Société, dont EUR 500.- (cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de quatre millions deux cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-onze euros (EUR 4.218.389,91) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.500 (quinze mille cinq cents euros) représenté par 620 (six cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mrs Pascale Haine de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

41855

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.400,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.MAYER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mars 2010. Relation: LAC/2010/10512. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040823/142.

(100040848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

IPCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010040905/14.

(100041016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Energiae Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010040925/11.

(100040398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

The World Trust Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.154.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010040926/12.

(100040477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010040927/12.

(100040516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

World Helicopters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 15 décembre 2009:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme administrateur de la Société avec effet au 30 novembre 2009; et

- de nommer en remplacement de Monsieur Christophe Gaul, Mademoiselle Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur de la Société, avec effet au 30 novembre 2009, et ce jusqu'au 29 mars 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010040841/16.

(100040626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Global Business Network, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.194.

Extrait des résolutions prises par rassemblée générale extraordinaire du 08 février 2010

Nomination de Monsieur Depireux François Xhavier né le 14/06/1981 à Verviers, demeurant 1 rue du suffrage universel B-4140 Sprimont, au poste d'administrateur pour une durée de 6 années.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

Pache Stéphanie / Julien Diot / Sonia Ivoir

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010040842/14.

(100040596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Stratis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040977/9.

(100040419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.
